

**Assemblée générale**

Distr. générale  
25 avril 2001  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-cinquième session**

Point 117 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001****Mise en oeuvre des projets financés  
par le Compte pour le développement****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B et 54/249 (Part IV), l'Assemblée générale a approuvé 23 projets relevant des première et deuxième tranches du Compte pour le développement. Dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B et 54/15, elle a décidé de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement et prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports à ce sujet conformément aux règles et règlements pertinents. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Cadre établi pour la gestion du Compte pour le développement .....	4–18	3
III. Rapport d'activité relatif à la mise en oeuvre des projets .....	19–279	6
IV. Amélioration de l'établissement des rapports d'activité .....	280–291	30
V. Recommandations des organes de contrôle .....	292–293	32
<b>Annexes</b>		
I. Liste des projets financés par le Compte pour le développement (première et deuxième tranche) .....		33
II. Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34, Compte pour le développement, du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (résolutions 52/220 A et B de l'Assemblée générale) .....		35
III. Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 33, Compte pour le développement, du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/37, résolution 54/249, Part IV) .....		36

## I. Introduction

1. Le Secrétaire général de l'ONU a recommandé la création du Compte pour le développement en tant que décision 21 du programme de réformes présenté dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950 et Add. 1 à 7). Les ressources allouées à ce compte ont été dégagées grâce aux efforts du Secrétariat visant à réduire et recentrer les dépenses hors programme, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la rationalisation de l'administration. La simplification des processus et procédures, la réduction des redondances administratives, la création d'une Organisation entièrement électronique et la modernisation des fonctions du Secrétariat ont dégagé des ressources qui ont pu être redéployées vers des projets dans les domaines économique et social.

2. Depuis la création du Compte pour le développement, 23 projets ont été approuvés pour un montant total de 26 130 000 dollars des États-Unis :

a) Sept projets ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Les propositions de projet ont été présentées dans les rapports du Secrétaire général sur l'emploi des dividendes pour le développement (A/53/374 et Add.1) et approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/220 A (7 avril 1999) et 53/220 B (8 juin 1999);

b) Seize projets ont été financés dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Les propositions de projet sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les projets à financer au moyen des ressources inscrites au chapitre 33, Compte pour le développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/37) et sont évoquées dans la résolution 54/249, Part IV de l'Assemblée générale du 23 décembre 1999.

3. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 53/220 A et B et 54/15 du 29 octobre 1999, a décidé de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement et prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports à ce sujet conformément aux règles et règlements pertinents. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande.

## II. Cadre établi pour la gestion du Compte pour le développement

### Compte pluriannuel

4. Conformément à la résolution 54/15 de l'Assemblée générale, le Compte pour le développement est géré en stricte conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

5. Afin de garantir la continuité du financement des projets approuvés, les crédits ouverts par l'Assemblée générale au chapitre 33, Compte pour le développement, du budget-programme, sont virés au compte spécial pour les activités supplémentaires relatives au développement. Conformément à la résolution 54/15, les crédits ouverts pour le Compte pour le développement sont traités comme s'il s'agissait d'un projet pluriannuel et tout solde du crédit ouvert au titre du Compte apparaissant à la fin de l'exercice biennal peut être reporté sur l'exercice suivant.

6. Sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour chaque projet, la Division de la planification des programmes et du budget délivre des avis d'attribution de fonds aux départements et bureaux du Secrétariat concernés en vue de l'exécution des projets. Pour les départements situés au Siège, les fonds sont attribués par le biais du Système intégré de gestion (SIG), pour les bureaux hors Siège, on utilise à la fois le SIG et le support papier. Un numéro de projet SIG distinct est attribué à chaque projet. Tous les six mois, la Division de la comptabilité publie un état financier séparé pour le compte spécial pour les activités supplémentaires.

7. Les dépenses engagées au titre du Compte pour le développement sont régies par les mêmes procédures et modalités que les autres chapitres du budget ordinaire de l'ONU. Aucune dépense d'appui aux programmes destinée à couvrir les dépenses administratives n'a été autorisée. Les budgets de projet comprennent les frais d'entretien courants nécessaires à la réalisation des résultats escomptés.

### Examen et approbation

8. Le Compte pour le développement octroie aux programmes du Secrétariat relevant des domaines économique et social les fonds supplémentaires nécessaires au financement des activités de développement lorsque les ressources extrabudgétaires traditionnelles subissent une réduction substantielle. Il encourage délibérément les activités novatrices de coopération technique, en particulier celles qui favorisent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et le développement de la coopération technique entre pays en développement. L'utilisation du Compte rapproche les organismes membres du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, grâce à une concordance de vues systématique quant à la portée et à l'objectif des activités de coopération technique et grâce à l'harmonisation des modalités d'exécution.

9. Le processus d'examen et d'approbation des projets relevant du Compte pour le développement est novateur en ce qui concerne le budget ordinaire de l'Organisation. Les propositions sont sélectionnées en fonction de leur conformité aux critères établis par l'Assemblée générale et de leur capacité à atteindre les réalisations escomptées. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales joue un rôle collectif dans le processus de sélection et le contrôle de l'exécution des projets. L'élaboration et l'exécution conjointes des projets intersectoriels, régionaux, sous-régionaux et interrégionaux sont encouragées. L'examen ultérieur de chaque proposition de projet par un organe intergouvernemental favorise la transparence et la fiabilité. L'importance accordée à la viabilité des activités une fois les projets achevés fait des partenariats avec les institutions et les groupes locaux, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, un élément essentiel de l'exécution des projets.

### Directeur du programme

10. Le Compte pour le développement est placé sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, auquel revient aussi l'initiative de convoquer le Comité exécutif des affaires économiques et sociales. Il est, à ce titre, chargé de recueillir auprès des organismes membres du Comité des propositions de nouveaux projets pour :

a) Examiner les propositions en fonction des critères établis et du montant total alloué pour l'exercice suivant;

b) Établir la liste des propositions présélectionnées pour examen par le Comité exécutif;

c) Arrêter définitivement la liste des projets sélectionnés pour examen par l'organe intergouvernemental et préparer les rapports sur l'exécution des projets financés par le Compte soumis à l'Assemblée générale, conformément aux règles et règlements pertinents de l'ONU.

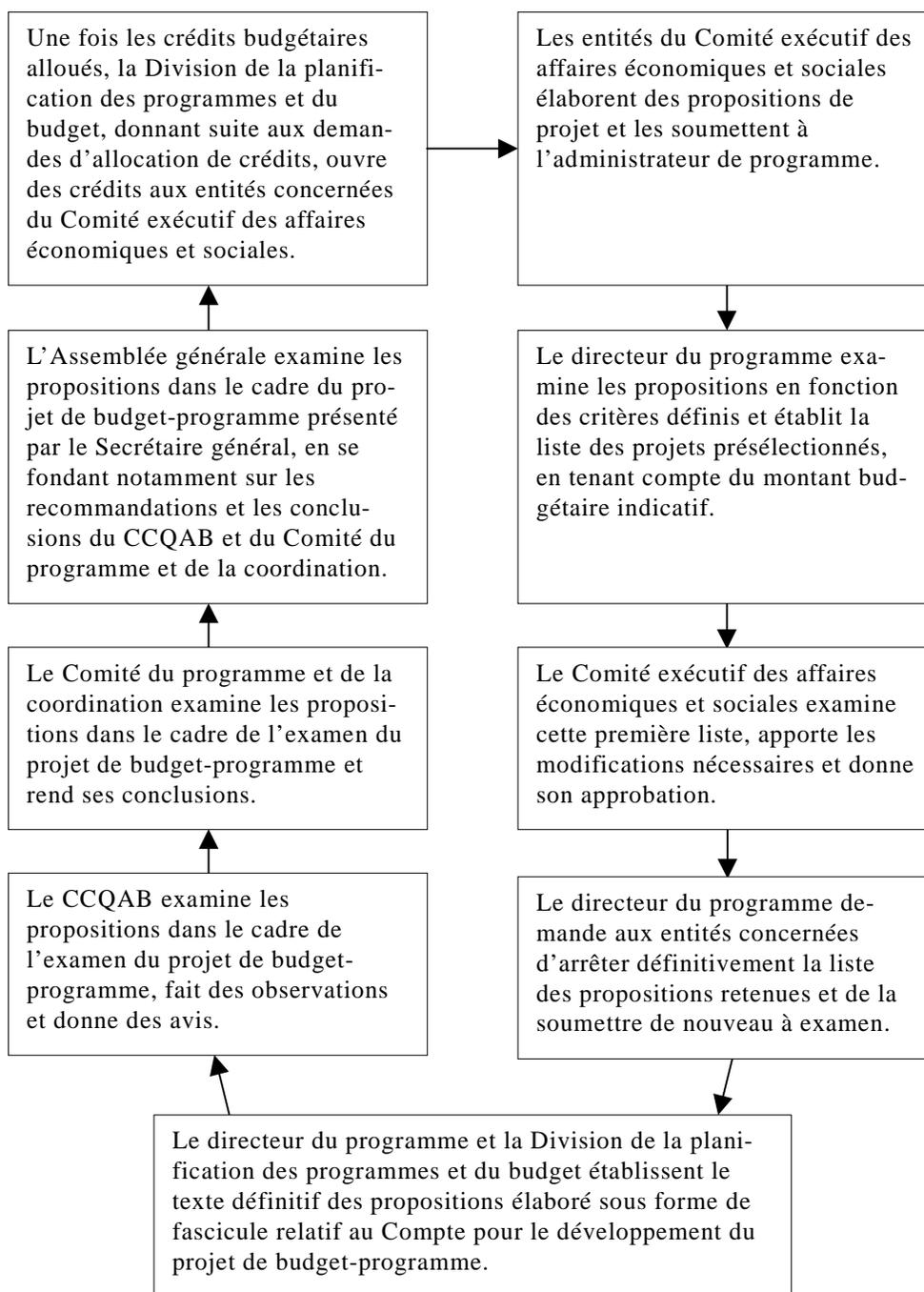
11. Le Directeur du programme est également chargé de rendre compte à l'organe intergouvernemental de l'efficacité de l'exécution des projets financés par le Compte. Le tableau ci-après illustre l'organisation des principales étapes de la préparation, de l'examen et de l'approbation des propositions.

### Rapports relatifs aux activités de contrôle et à l'exécution des projets

12. Deux fois par an, les organismes membres du Comité exécutif des affaires économiques et sociales soumettent au directeur du programme des rapports sur les activités de fond qui donnent des orientations générales pour l'administration des projets et servent de base à la préparation des rapports d'activité destinés à l'Assemblée générale. Ils visent à garantir une bonne gestion et la transparence dans l'utilisation des crédits alloués, en donnant des indications sur la conformité des projets aux objectifs fixés et, plus particulièrement, sur l'exécution des produits et l'évaluation de leurs incidences sur le développement par rapport aux réalisations escomptées et aux critères définis. Les rapports d'activité donnent également des indications sur l'expérience acquise et les leçons à en tirer. La Division de la planification des programmes et du budget les utilise pour vérifier que le projet est exécuté conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

13. Pour garantir la cohérence et la comparabilité des rapports sur l'exécution des projets et faciliter la préparation des propositions et, par la suite, des demandes d'allocation de crédits, le directeur du programme a publié un document intitulé « Implementation guidelines on preparation of proposals, financing and progress

### Étapes de la préparation de l'examen et de l'approbation des propositions de projets relevant du Compte pour le développement



Légende : CCQAB : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

reporting for projects funded from the Development Account » (directives sur l'élaboration des propositions, le financement et l'établissement de rapports d'activité pour les projets financés par le Compte pour le développement) (<[www.un.org/esa/devaccount/guidelines.htm](http://www.un.org/esa/devaccount/guidelines.htm)>). Ces directives, accessibles à partir du site Web de l'ONU, facilitent l'harmonisation des activités du Comité exécutif des affaires économiques et sociales relatives au Compte.

14. Actuellement, les rapports périodiques sont transmis sous forme électronique (par e-mail). Le nouvel utilitaire de suivi de l'exécution des programmes du Compte pour le développement, incorporé au Système intégré de suivi, devrait permettre de soumettre les données relatives à l'exécution des projets en ligne et en temps réel, c'est-à-dire dès l'exécution du produit.

#### **Coordination de l'exécution des projets**

15. La gestion quotidienne, la responsabilité et la fiabilité financières de l'exécution de chaque projet incombent aux chefs des entités du Comité exécutif des affaires économiques et sociales auxquelles le projet a été affecté. Parallèlement, tous les projets doivent être conformes aux critères établis par l'Assemblée générale, le contrôle continu de l'exécution et l'évaluation des progrès accomplis doivent être mis en place et les rapports sur l'exécution des projets, destinés aux organes intergouvernementaux pertinents, doivent être établis de manière ponctuelle et régulière. Ces tâches sont accomplies grâce à un réseau de centres de liaison et à l'utilisation du Système intégré de suivi et du site Web de l'ONU consacré au Compte pour le développement.

16. Chaque organisme compétent du Comité exécutif des affaires économiques et sociales a désigné des centres de liaison pour le Compte pour le développement. Il s'agit le plus souvent des chefs des services administratifs, des groupes d'appui aux programmes ou du personnel des bureaux des directeurs. Ces centres de liaison coordonnent les activités relatives à tous les aspects de la communication avec le directeur du programme du Compte et la Division de la planification des programmes et du budget, ainsi que les travaux de préparation des propositions et d'exécution des projets financés par le Compte. Les organismes membres du Comité exécutif des affaires économiques et sociales sont situés dans les centres de l'ONU répartis à travers le monde et souvent séparés par plusieurs fuseaux horaires, c'est pourquoi les services chargés de la coordination font appel aux technologies de l'information et

de la communication. Jusqu'à présent, cette approche s'est révélée efficace.

17. Le Système intégré de suivi est un utilitaire en ligne de gestion de programme utilisé par le Secrétariat de l'ONU. Conçu comme un outil de gestion destiné à faciliter le contrôle continu et complet de l'exécution des produits programmés, il est, depuis peu, utilisé pour la planification des programmes. Le chapitre relatif au Compte pour le développement est déjà au format IMDIS, mais des travaux sont en cours pour intégrer les aspects de la gestion de l'exécution des projets ayant trait aux besoins en matière de planification, de contrôle et d'évaluation des produits et des incidences, concernant l'utilisation du Compte dans le cadre des projets autonomes.

18. En août 2000, le directeur du programme a inauguré une page consacrée au Compte pour le développement sur le site Web de l'ONU (<[www.un.org/esa/devaccount](http://www.un.org/esa/devaccount)>). Son principal objectif est de fournir aux États Membres et aux autres parties intéressées, notamment le grand public, des données actualisées sur le Compte et son utilisation. Il représente un outil d'information pour la coordination des travaux des entités du Comité exécutif des affaires économiques et sociales dans ce domaine et contient des liens vers d'autres sites Web et d'autres sources d'information concernant les organisations et programmes de fond pertinents. Il contient la liste de tous les projets approuvés et des résumés, et permet d'accéder à la documentation établie à l'intention des organes délibérants et aux dispositions réglementaires intergouvernementales pertinentes, ainsi qu'aux directives sur l'exécution des projets.

### **III. Rapport d'activité relatif à la mise en oeuvre des projets**

#### **98/99A Promotion du commerce électronique (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)**

##### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

##### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

19. L'objectif du projet est de renforcer le réseau mondial de pôles commerciaux administré par la

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

20. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1), au titre du programme 9 (Commerce et développement), sous-programme 9.4 (Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

#### **Réalisations escomptées et indicateurs**

21. Le programme permettra :

a) D'éliminer certains des obstacles qui empêchent les pays en développement d'adopter la technologie du commerce électronique et d'accéder facilement aux réseaux, aux ressources et aux techniques;

b) D'éclairer davantage les responsables et les négociateurs des pays en développement ou en transition sur la nature du commerce électronique et les questions qu'il soulève;

c) On mesurera ces résultats au nombre de consultations sur le site Web du Réseau mondial de pôles commerciaux, au nombre de pays cibles utilisant cette technologie et au nombre des personnes interrogées ayant répondu qu'elles avaient compris ce qu'est le commerce électronique (sa nature et les questions qu'il soulève).

### **B. Situation à la fin de 2000**

#### **1. Produits**

##### **Mise en place et entretien de systèmes d'échange d'information et d'analyse des politiques**

22. Une importante publication, « Building Confidence: Electronic Commerce and Development », a été produite en février 2000 et lancée lors de la dixième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Bangkok du 12 au 19 février 2000. Elle contient un ordre du jour des activités à entreprendre afin de promouvoir le commerce électronique; des recommandations relatives à la promotion du commerce électronique devant être discutées lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Bruxelles en 2001; des études réalisées sur le commerce électronique en Chine et dans les pays de la Communauté andine; une étude sur la situation en matière de paiements électroniques.

#### **Analyse des effets que peuvent avoir les normes et pratiques internationales régissant le commerce électronique**

23. Recommandations concernant l'élaboration d'un projet et de politiques nationales sur le commerce électronique, émises lors d'une réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme (septembre 2000).

#### **Assistance et conseils à l'intention des gouvernements en matière de questions de politique générale**

24. Lors de la réunion qui s'est tenue au Nigéria (octobre 2000), les ministres des finances africains ont reçu des conseils en matière de recettes budgétaires, notamment sur le commerce électronique.

#### **Logiciels spécialisés**

25. Un fonctionnaire de la CNUCED a été formé à des logiciels d'analyse du commerce mondial.

#### **Cours de formation assistés par ordinateur**

26. Des outils, sous forme électronique ou papier, ont été traduits en français et en espagnol avant la préparation du cours de formation.

### **2. Incidences du projet**

27. Les réunions ont clairement montré aux gouvernements que la marginalisation en matière de commerce électronique se faisait à un prix élevé et que la question devrait être prioritaire lors des discussions sur le choix des orientations de la CNUCED et d'autres organismes.

28. Des études ont démontré combien le commerce électronique avait un effet bénéfique sur le commerce mondial et combien il importait de réduire la fracture numérique.

29. De grandes stratégies politiques ont été définies afin de promouvoir le commerce électronique dans les pays en développement.

30. Les pays en développement qui ont une expérience réussie en matière de commerce électronique l'ont partagée avec d'autres afin de les encourager dans cette voie.

### 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

31. Le personnel est formé, et les ressources en matière d'information sont valorisées, afin de renforcer les capacités au niveau national.

32. Des experts et des consultants des pays en développement ont participé à la mise en oeuvre du projet.

## 98/99 B Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales (Commission économique pour l'Afrique)

### A. Grandes lignes du projet approuvé

#### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

33. L'objectif du projet est de faire en sorte que les responsables nationaux de l'élaboration des politiques économiques et sociales en Afrique soient mieux informés et s'appuient sur des bases plus larges, grâce à l'existence d'un réseau de compétences en matière de développement dans la région.

34. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 14.1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

#### Réalizations escomptées et indicateurs

35. Le projet se concrétisera par :

a) L'implantation en Afrique d'un solide réseau de compétences en matière de développement reliant entre eux des centres de recherche et des experts;

b) Le relèvement des niveaux des compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale au niveau national;

c) Les résultats seront jugés à l'augmentation du nombre de communications électroniques et de consultations électroniques des bases de données et des sites Web et au nombre d'échanges et d'études effectués à l'intérieur du réseau;

d) L'évaluation se fera sur la base des réponses données aux questionnaires concernant les compétences et les connaissances acquises en utilisant le réseau et l'application qui en a été faite dans des activités de recherche parrainées par le gouvernement.

### B. Situation à la fin de 2000

#### 1. Produits

36. Le projet est mené essentiellement par le Forum annuel du développement africain et l'*African Knowledge Networks Forum* (Forum africain des réseaux de connaissances), qui, ensemble constituent le Forum des interlocuteurs de réseau.

#### Forum du développement africain

37. Le Forum du développement africain a commencé à travailler sur le projet en 1999. Chaque année, il choisit un thème qui correspond à un défi majeur que l'Afrique doit relever dans le contexte des problèmes de développement à l'échelle mondiale. Il s'agit, grâce à la recherche et à la mise en place de réseaux, d'alimenter le processus d'élaboration des politiques aux niveaux national, sous-régional et régional, et d'en faire le bilan lors d'une conférence annuelle. Le suivi se poursuit au-delà de la conférence.

38. Le thème choisi en 1999 était « La mondialisation et l'ère de l'information ». Un certain nombre d'initiatives en rapport avec cette question ont été prises au niveau des pays : élaborer des plans et des stratégies visant à mettre en place des infrastructures nationales en matière d'information et de communication; créer un cadre politique et réglementaire permettant d'appliquer avec succès les technologies de l'information et de la communication (TIC) au secteur social et économique; améliorer l'accès des jeunes à ces technologies, notamment. Des programmes d'application des TIC par secteur ont été lancés dans l'éducation, la santé et les affaires ainsi que dans le secteur du renforcement des capacités en ressources humaines. Il est prévu que lors du sommet post-Forum, qui doit se tenir au Maroc à la fin du premier semestre de 2001, les chefs d'État et de gouvernement s'engageront au plus haut niveau à oeuvrer en faveur de la réalisation des objectifs du Forum et de la mise en oeuvre des programmes qu'il a élaborés.

39. Le thème choisi pour 2000 était la pandémie du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et le rôle du

gouvernement dans la lutte contre celle-ci. Plus de 1 500 délégués ont participé au Forum du développement africain de 2000, qui s'est tenu à Addis-Abeba en décembre 2000. Le projet appuyait le Comité consultatif technique chargé de superviser les résultats des recherches et des analyses réalisées pour le Forum, dont deux ateliers. Le Forum du développement africain 2000 a produit un document final, le Consensus et le Plan d'action africains : les dirigeants doivent juguler le VIH/sida, qui contient les engagements pris par les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et les particuliers et les modalités de leur exécution dans le cadre de programmes évaluable. Un sommet post-Forum est prévu au Nigéria en avril 2001.

### **African Knowledge Networks Forum**

40. L'objectif clef du Forum est de répondre à la nécessité de mieux faire partager et de mieux diffuser les connaissances des chercheurs africains, afin de gérer les problèmes d'intérêt général plus efficacement; d'enrichir les programmes scolaires; de mobiliser le secteur privé et la société civile; de favoriser la bonne gouvernance, d'intégrer les sociétés africaines et leurs économies. Le programme de travail de fond est défini et examiné lors de l'atelier préparatoire du Forum annuel, et lors du Forum lui-même. Les échanges en matière d'information et de recherche sont permanents et se font par voie électronique.

41. Le plan d'action du Forum a été établi. Il contient notamment des accords conclus avec les parties intéressées concernant la gouvernance et les modalités de fonctionnement du réseau d'organisations du Forum.

42. Des documents d'orientation ont été commandés dans quatre domaines : intégration régionale; Afrique et économie mondiale; Afrique et économie de l'information; parité entre les sexes et gouvernance. Les rapports établis comme suite aux recherches effectuées constitueront des apports précieux pour le débat et les rencontres autour de ces sujets. Le document intitulé « Financer le développement de l'Afrique » a déjà contribué à la Conférence des ministres des finances africains qui s'est tenue en novembre 2000. Le Rapport annuel sur l'intégration en Afrique (2001) servira de document d'information générale thématique pour le Forum du développement africain de 2001.

## **2. Incidences du projet**

43. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation du Forum du développement africain de 1999 ont crédité le Forum de les avoir aidés à définir des options politiques appropriées pour leur pays.

44. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des personnes interrogées ont affirmé qu'elles mèneraient des activités visant à assurer le suivi du Forum.

45. En apportant une contribution au Forum du développement africain de 2000, le projet a sensibilisé les dirigeants à la lutte contre la pandémie du VIH/sida en Afrique et les a poussés à s'y engager.

46. Les pratiques optimales en matière de lutte contre le VIH/sida ont été échangées et on a défini la marche à suivre pour aller de l'avant.

47. Le Forum a été mis en place et a commencé à fournir aux responsables de l'élaboration des politiques des documents d'orientation et d'autres documents établis sur la base de recherches réalisées sur l'Afrique.

48. Le programme de stages en faveur des jeunes cadres africains a été lancé et devrait en principe être prolongé en 2001.

49. Des experts invités ont accepté de participer aux débats menés dans des domaines clefs en matière de recherche et de politique. Des échanges de personnel ont débuté entre le secrétariat du Forum du développement africain et la Banque mondiale.

## **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

50. De nombreux réseaux se sont mis en place et la coopération intra-Afrique s'est développée, renforçant d'autant les capacités.

51. Les sujets traités et les méthodes suivies sont choisis afin de promouvoir un renforcement de l'intégration régionale.

## **98/99D Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)**

### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

#### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

52. L'objectif du projet est d'augmenter la capacité des gouvernements participants à surveiller et à gérer la production, la fabrication, la consommation, les stocks et les préparations à base de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques, grâce au Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (système NDS).

53. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du programme 13 (Contrôle international des drogues), sous-programme 13.4 (Réduction de l'offre, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite de drogues), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

#### **Réalizations escomptées et indicateurs**

54. Le projet se concrétisera par l'installation du système NDS dans les pays participants, et par son utilisation effective par ces derniers.

55. Les résultats seront jugés au nombre de pays qui installeront le système NDS, à l'utilisation qu'ils en feront, à son utilité et à son efficacité, ce qui sera évalué d'après les indications recueillies.

### **B. Situation à la fin de 2000**

#### **1. Produits**

56. Les participants à la troisième réunion d'utilisateurs, qui s'est tenue à Vienne en novembre 2000, ont confirmé à l'unanimité que le système NDS était un produit complet et éprouvé qui était très facile à utiliser pour des tests approfondis et une éventuelle mise en oeuvre.

57. Un site Web NDS sécurisé a été créé et les usagers du système le visitent régulièrement.

58. Quatre pays de l'Afrique de l'Est, (Éthiopie, Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) ont été choisis pour servir de pays pilotes pour l'utilisation du système NDS dans cette région.

59. Oracle, qui fournit le logiciel d'exploitation du système NDS, a offert 100 licences, accompagnées d'un contrat d'un an de maintenance du système, gratuit pour les États membres participants.

60. En Égypte, en Jordanie et au Liban, le système NDS a été installé, et on a assuré la formation nécessaire.

61. Le Centre d'appui pour l'Europe et l'Afrique, abrité par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, à Vienne, est parfaitement opérationnel.

#### **2. Incidences du projet**

62. Il est de plus en plus largement reconnu que seule une initiative mondiale, comme l'installation du système NDS, par opposition à des initiatives régionales ou nationales, semble devoir permettre d'atteindre l'objectif qui consiste à recueillir et à mettre à jour des données complètes.

63. Depuis que l'efficacité du projet a été reconnue, les pays ont manifesté un intérêt accru pour le système NDS et ont exprimé le souhait qu'il soit installé dans leur pays.

#### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

64. La participation du secteur privé (Oracle) contribuera au renforcement des capacités nationales à utiliser et à entretenir le système NDS, qui s'opère actuellement.

## **98/99E Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)**

## A. Grandes lignes du projet approuvé

### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

65. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des pays en développement à réaliser le Programme pour l'habitat et les éléments d'Action 21 se rapportant aux villes et à mesurer les effets des politiques et des pratiques appliquées. Dans 12 pays au moins, le recours à des observatoires des villes permettra d'augmenter la masse de données recueillies en matière d'infrastructure urbaine.

66. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme au titre du programme 11 (Établissements humains), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

### Réalisations escomptées et indicateurs

67. Le projet permettra de :

a) Renforcer, dans des secteurs importants de la population des pays en développement bénéficiaires, les connaissances et les capacités de base nécessaires pour analyser, échanger et appliquer des données et des éléments d'information concernant les indicateurs urbains;

b) Juger les résultats du projet au nombre de pays participants qui auront indiqué que le projet a permis l'apparition de secteurs importants acquérant les compétences et les connaissances de base nécessaires pour analyser, échanger et appliquer des données et des éléments d'information concernant les indicateurs urbains.

## B. Situation à la fin de 2000

### 1. Produits

68. Les manifestations qui ont été organisées autour du projet, à Delhi (5 pays), Katmandou, Doubaï (10 pays) et Cotonou (5 pays), ont contribué à le faire connaître.

69. Des observatoires des villes doivent être installés dans 27 pays et 82 villes. Le Programme d'Habitat concernant les indicateurs urbains fonctionne actuellement dans 263 villes, dont bon nombre finiront peut-être par rejoindre le programme de renforcement des capacités.

70. Le nombre d'indicateurs clefs utilisés afin de suivre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat a été ramené à 23 et le nombre de directives pertinentes a été modifié en conséquence.

71. Des outils pédagogiques adaptés ont été préparés pour chacun des programmes de renforcement des capacités régionales.

72. Un logiciel a été conçu en vue de réaliser la synthèse des bases d'indicateurs.

73. Quinze formateurs de formateurs, issus de trois instituts de renforcement régional des capacités, ont participé à un programme d'un mois à New Delhi.

74. Deux stages de formation de techniciens se sont tenus : un en Inde, et un autre au Sénégal. La formation organisée dans ce pays a été reconduite dans cinq autres pays africains. D'autres ateliers menés en Ouganda et en Équateur ont permis de former des techniciens locaux.

### 2. Incidences du projet

75. Les pays participants ont été sensibilisés au Programme pour l'habitat.

76. Un groupe de formateurs et de techniciens formés a été constitué afin de faire avancer le projet.

77. Quatre-vingt deux villes ont été sélectionnées afin de profiter des activités de renforcement des capacités concernant le Programme pour l'habitat.

### 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

78. Des activités de renforcement des capacités ont été lancées auprès des dirigeants et des techniciens des pays en développement, et il est prévu de mener d'autres activités avec le matériel déjà élaboré.

79. La formation des formateurs est conçue de manière à exercer un effet d'entraînement dans le processus de sensibilisation et de renforcement des capacités.

**98/99F Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)**

**A. Grandes lignes du projet approuvé**

**Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

80. L'objectif du projet est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays en développement au moyen d'un réseau de centres régionaux et sous-régionaux d'échange de connaissances, d'expérience et de pratiques en matière d'administration et de finances publiques.

81. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 28.8 (Administration publique, finances et développement), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

**Réalisations escomptées et indicateurs**

82. La mise en oeuvre du projet permettra de :

a) Renforcer la capacité des pays en développement à mener à bien la réforme et la modernisation de l'administration en introduisant le réseau mondial en ligne dans le domaine de l'administration et des finances publiques de la Division de l'économie et de l'administration publiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

b) Augmenter la capacité des pays en développement à gérer de manière plus autonome les problèmes d'administration et de finances publiques;

c) Les résultats obtenus seront évalués à l'aide de l'information fournie par les institutions participantes, concernant notamment la manière dont le réseau a facilité la réalisation d'objectifs spécifiques pertinents.

**B. Situation à la fin de 2000**

**1. Produits**

83. Dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 87 institutions régionales, huit d'entre elles ont été sélectionnées pour servir de centres régionaux pour le réseau en ligne. Des missions ont été menées afin d'évaluer les besoins des institutions sélectionnées en 2000.

84. Lors d'une réunion consultative interrégionale, qui s'est tenue en novembre 1999, un plan d'action a été adopté pour le Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques. Une deuxième réunion a permis de définir des directives concernant la gestion du Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques, les protocoles régissant l'administration de son site Web, la reconnaissance officielle de partenariats, la mobilisation de ressources et une assistance sur mesure pour les huit centres régionaux pour le réseau en ligne.

85. Du matériel informatique et des logiciels ont été achetés et installés, et sont utilisés par les membres du Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques. On a accordé une attention particulière à l'accès sur place à des services de maintenance et autres.

86. On élabore actuellement des outils pédagogiques, et l'information en ligne présentée par le Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques est en cours de préparation : certains éléments sont déjà disponibles.

87. Le personnel de sept centres régionaux pour le réseau en ligne a été formé au système de gestion en ligne du Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques et l'utilise afin de consolider et de gérer son information.

88. Un site Web rattaché au Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques a été créé et testé. Il a été ouvert au grand public en février 2001.

## 2. Incidences du projet

89. D'après les premières indications données par les États membres de l'initiative de Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques, le système est largement soutenu.

90. Les centres régionaux pour le réseau en ligne ont saisi l'importance de la gouvernance électronique et leur rôle dans sa promotion. Ils restructurent et renforcent actuellement leur capacité à relever le défi.

## 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

91. La mise en oeuvre du projet passe par un dialogue Sud-Sud solide.

92. On renforce les capacités au sein des centres régionaux pour le réseau en ligne.

93. Le projet crée des synergies avec le secteur privé ainsi qu'avec la Banque mondiale.

## 98/99G Réseau de recherche pour l'analyse des politiques de développement (Département des affaires économiques et sociales)

### A. Grandes lignes du projet approuvé

#### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

94. Le projet vise à permettre aux instituts de recherche des pays en développement d'être mieux à même de procéder à l'analyse des politiques de développement.

95. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 28.7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

#### Réalisations escomptées et indicateurs

96. Le projet permettra de renforcer la capacité des économistes et des décideurs nationaux d'utiliser des techniques et des cadres internationalement acceptés

pour analyser et prévoir les résultats macroéconomiques de leurs pays.

97. Un dialogue sera instauré avec les chercheurs et les centres de recherche pour déterminer dans quelle mesure ils ont acquis et utilisé de nouvelles techniques d'analyse macroéconomique, et bénéficié des liens établis avec des réseaux sous-régionaux, régionaux et mondiaux. En outre, les États Membres seront priés d'indiquer dans quelle mesure ces institutions et réseaux les ont aidés à prendre des décisions économiques au niveau national.

### B. Situation à la fin de 2000

#### 1. Produits

98. Ce projet s'adresse aux pays africains. En vue de renforcer la coopération Sud-Sud, deux universités africaines [l'Université d'Ibadan (Nigéria) et l'Université de Pretoria (Afrique du Sud)] ont été désignées pour exécuter le projet en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales. Des contrats ont été signés avec ces universités en décembre 2000. Les activités préparatoires ont été mises en train, y compris la collecte de matériels et de données, le choix des équipes et la conception de la formation dans ses grandes lignes.

99. Un comité directeur a été constitué en vue d'examiner et d'approuver la composition des équipes de pays et toutes les activités. Des modalités d'achat ont été définies pour l'acquisition de matériel informatique et de logiciels et un plan de travail en six étapes a été établi.

100. Un modèle initial a été conçu spécialement pour les économies des pays africains, compte tenu des caractéristiques particulières des pays à faible revenu qui connaissent des changements structurels et manquent de données statistiques. Ce modèle sera présenté dans le cadre du premier programme de formation mené à l'Université de Pretoria en avril 2001.

#### 2. Incidences du projet

101. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du projet.

#### 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

102. La coopération Sud-Sud est fortement encouragée dans le cadre de la mise en oeuvre du projet.

103. Le projet met l'accent sur la coopération et la coordination aux niveaux régional et sous-régional.

**98/99H Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (Département des affaires économiques et sociales)**

**A. Grandes lignes du projet approuvé**

**Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

104. Un seul projet a été approuvé sous cette rubrique, l'objectif étant de doter les pays en développement qui en font la demande de moyens accrus pour mettre en oeuvre les programmes et plans d'action mondiaux, notamment pour assurer le suivi des conférences des Nations Unies. Ces activités sont de portée régionale et sous-régionale, le projet visant en particulier à renforcer la coopération intrarégionale entre systèmes statistiques régionaux et nationaux.

105. La promotion de l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing sont des priorités du plan à moyen terme, en particulier au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales).

106. Compte tenu de la diversité des sous-objectifs fixés dans le cadre du projet, celui-ci a été divisé en cinq sous-projets dont il est fait rapport ci-après de manière séparée.

**Réalisations escomptées et indicateurs**

107. Le projet permettra :

a) D'obtenir les réalisations escomptées qui sont décrites ci-après pour chaque sous-projet;

b) Pour juger de la mesure dans laquelle les objectifs fixés ont été atteints au titre de chacun des sous-projets, des données d'information seront recueillies concernant les progrès réalisés en matière de connectivité électronique à partir d'Internet, les moyens dont disposent les décideurs pour obtenir une information de qualité, notamment le renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'information statistique de base, un meilleur partage de l'information statistique aux niveaux régional et mondial ainsi qu'une capacité accrue de faire volontairement rapport sur le respect des engagements pris.

**1. Développement durable**

**a) Grandes lignes du sous-projet approuvé**

**Objectifs du sous-projet et liens avec le plan à moyen terme**

108. Action 21 appelle les gouvernements à établir des stratégies en faveur d'un développement durable et des programmes de suivi de leur application, à améliorer l'information pour la prise de décisions, à créer des conseils nationaux de développement durable et à favoriser une plus large participation des groupes de la société civile, l'objectif de ce sous-projet étant de mettre en place et de renforcer les capacités nationales à cette fin.

109. Le sous-projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du sous-programme 28.4 (Développement durable), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

**Réalisations escomptées et indicateurs**

110. Le sous-projet permettra aux mécanismes nationaux et locaux d'être mieux à même de rassembler et d'analyser les connaissances, l'information et le savoir-faire, et de les appliquer à l'élaboration de stratégies nationales en faveur d'un développement durable, à la prise de décisions et aux processus nationaux d'information en vue de donner effet aux chapitres 8 et 40 d'Action 21.

## **b) Situation à la fin de 2000**

### **i) Produits**

111. Deux réunions consultatives régionales consacrées au développement durable ont été respectivement organisées à Abidjan, en septembre 1999, pour l'Afrique, et à Santiago, en janvier 2000, pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

112. Les principales conclusions et recommandations formulées lors de ces réunions sont présentées dans les rapports qui leur sont consacrés. Des copies préliminaires de ces rapports ont été distribuées au cours de réunions régionales tenues dans ces deux régions en vue de faciliter l'examen des questions ayant trait au développement durable. Ces rapports sont actuellement finalisés en vue de leur publication.

113. La coopération entre les institutions régionales et sous-régionales des régions visées et la coordination de leurs activités dans ces domaines ont été renforcées.

114. Les modes d'élaboration des stratégies nationales de développement durable qui ont donné les meilleurs résultats ont été répertoriés et publiés.

115. Les pays qui pourraient bénéficier d'une assistance pour formuler leurs stratégies nationales de développement durable ont été sélectionnés.

116. Le jumelage d'institutions ghanéennes et kényennes est encouragé en vue de renforcer les capacités dans le domaine de l'information pour la prise de décisions et de consolider les systèmes de gestion de l'information aux fins du suivi et de la planification des politiques, au niveau des sous-régions.

117. Un rapport d'évaluation a été élaboré pour chacun des pays et il est prévu d'entamer des activités de suivi au début de 2001 (les renouvellements de fonctionnaires ont retardé le lancement de ces activités).

118. Des services consultatifs d'appui ont été fournis, ou seront fournis, à la Mauritanie, au Niger et au Soudan en vue d'aider ces pays à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies nationales en faveur d'un développement durable.

### **ii) Incidences du sous-projet**

119. Le sous-projet a permis de sensibiliser les décideurs de l'Afrique, de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes et, dans certains pays, des capacités

commencent à être mises en place pour l'exécution d'activités en application d'Action 21.

### **iii) Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

120. Le sous-projet fait volontairement appel aux compétences existantes dans les régions qu'il vise et encourage la création de réseaux et la coopération Sud-Sud.

121. L'accent est mis sur la mise en place et le renforcement des capacités nationales dans la région visée.

122. La coordination avec d'autres interventions en faveur du développement est encouragée, notamment avec les interventions menées par les commissions économiques régionales de l'ONU, les banques régionales de développement et d'autres entités du système des Nations Unies.

## **2. Développement social**

### **a) Grandes lignes du sous-projet approuvé**

#### **Objectifs du sous-projet et liens avec le plan à moyen terme**

123. Dans la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, les gouvernements sont invités à renforcer davantage et/ou à créer de vastes mécanismes participatifs nationaux et locaux d'application et de suivi fondés sur des partenariats entre les gouvernements (y compris les autorités locales), les organisations non gouvernementales, les associations de citoyens, les groupes professionnels et le secteur privé. À l'issue de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le domaine d'application du projet a été élargi à des questions portant notamment sur la mondialisation, la responsabilité sociale des entreprises et le financement du développement. Ce sous-projet vise à appuyer ce processus.

124. Le sous-projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du sous-programme 28.3 (Politique sociale et développement), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

#### **Réalisations escomptées**

125. Le sous-projet permettra de doter les pays de moyens accrus pour concevoir des programmes et pour suivre et évaluer les programmes et projets mis en

place en vue de réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement social, tels qu'ils ont été élargis lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

#### **b) Situation à la fin de 2000**

##### **i) Produits**

126. Deux ateliers de formation sous-régionaux ont été organisés en décembre 2000 au Guatemala et dans la Fédération de Russie.

127. L'atelier de formation organisé au Guatemala, qui a réuni 31 participants provenant de 8 pays, a permis de dispenser une formation dans les domaines suivants : les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et les accords intervenus lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale; l'examen à l'échelle des sous-régions des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements et orientations adoptés; les stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté menés au Nicaragua; la politique de création d'emplois suivie en El Salvador et les mesures d'insertion sociale mises en oeuvre au Guatemala. Les participants ont défini deux mesures concrètes destinées à encourager l'application des engagements au niveau national :

a) Création de comités de coordination;

b) Création d'un réseau d'échange des données d'information et d'expérience en matière de suivi et de réalisation mis en place au niveau des sous-régions.

128. Un rapport détaillé rédigé en espagnol sera distribué.

129. L'atelier de formation organisé à Moscou a réuni 30 participants provenant des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). Cet atelier visait avant tout à promouvoir le concept de développement humain dans les pays de la CEI.

130. Un manuel sur le développement humain dans les pays de la CEI sera publié au cours du premier semestre de 2001.

##### **ii) Incidences du sous-projet**

131. Un groupe de personnes venues des deux sous-régions a reçu une formation portant sur des questions liées à la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social.

132. Il y a dans les deux sous-régions une prise de conscience accrue de la nécessité de donner suite aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et de coordonner les activités engagées à cette fin.

##### **iii) Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

133. Une approche sous-régionale a été adoptée en vue de donner suite aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et de promouvoir l'établissement de réseaux dynamiques dans un esprit de collaboration entre les pays.

134. Les ateliers de formation devraient avoir un effet multiplicateur pour ce qui est de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du sous-projet.

135. On a encouragé la collaboration et la coordination avec d'autres entités se consacrant à ces questions, telles que l'Assemblée interparlementaire pour la CEI et d'autres organismes du système des Nations Unies.

### **3. Statistiques et indicateurs dans la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)**

#### **a) Grandes lignes du sous-projet approuvé**

##### **Objectifs du sous-projet et liens avec le plan à moyen terme**

136. L'un des objectifs fixés pour le principal projet consiste à renforcer les réseaux Sud-Sud existants, à donner aux experts les moyens de tirer parti des changements technologiques rapides et importants qui se sont produits dans le domaine des statistiques et à permettre aux institutions nationales d'être mieux à même d'établir des statistiques fiables. Ce sous-projet, le premier d'une série d'activités destinées à mettre en place des capacités dans le domaine des statistiques aux niveaux régional et sous-régional et financé par le Compte pour le développement, porte sur les besoins particuliers des pays de la CARICOM.

137. Le sous-projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action à moyen terme, au titre du sous-programme 28.5 (Statistiques), et répond aux priorités qui y sont énoncées.

##### **Réalisations escomptées**

138. Le sous-projet permettra de renforcer les capacités nationales en matière d'établissement de statisti-

ques de base, notamment pour ce qui est des statistiques portant sur l'environnement, les problèmes sociaux et les sexospécificités et favorisera un meilleur partage de l'information statistique aux niveaux régional et mondial.

#### **b) Situation à la fin de 2000**

##### **i) Produits**

139. Du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des documents de référence et des tutoriels équipés d'un lecteur de CD-ROM, ont été fournis à 15 États membres de la CARICOM et à son secrétariat en vue de renforcer la connectivité entre les membres de la CARICOM et d'autres pays. Une formation sur le tas et des cours de dépannage ont été dispensés dans neuf pays, les autres pays devant bénéficier d'un appui analogue au début de 2001.

140. À l'issue de deux ateliers de formation régionaux consacrés respectivement aux statistiques de l'environnement et aux statistiques portant sur les questions sociales et les sexospécificités, il a été possible d'établir une liste des statistiques et indicateurs nécessaires et de réunir un noyau de personnel disposé à entreprendre des activités dans ces domaines. Deux publications consacrées respectivement à l'un et à l'autre de ces deux domaines de statistiques paraîtront en 2001, ce qui constituera une réalisation importante au titre de ce sous-projet.

##### **ii) Incidences du sous-projet**

141. Le sous-projet, et notamment les ateliers, ont donné lieu à toute une série d'initiatives visant à l'établissement de statistiques portant sur les questions sociales et environnementales, qui ont été lancées tant au niveau national que régional. Certains pays ont organisé des journées d'étude nationales sur ces questions.

142. Les capacités insuffisantes de certains pays en matière de statistiques et les besoins en termes d'aide à cet égard ont été clairement définis.

##### **iii) Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

143. Les capacités nationales et sous-régionales sont renforcées.

144. Un réseau sous-régional est actuellement consolidé.

145. On s'efforce de créer des synergies avec d'autres entités, telles que l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Banque interaméricaine de développement et plusieurs organismes du système des Nations Unies dans les domaines de l'environnement, des questions sociales et de la problématique hommes-femmes.

#### **4. Suivi des mesures préconisées dans le Programme d'action de Beijing**

##### **a) Grandes lignes du sous-projet approuvé**

##### **Objectifs du sous-projet et liens avec le plan à moyen terme**

146. Le sous-projet a essentiellement pour objectifs de renforcer les mécanismes nationaux de promotion de la femme; d'accroître la participation des femmes; et d'intégrer une analyse des inégalités fondées sur le sexe dans les politiques et les programmes. Il s'agit surtout d'intégrer pleinement les engagements contractés à Beijing dans les processus de prise de décisions et dans les systèmes d'information à cet égard.

147. Le sous-projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, notamment au titre du sous-programme 28.2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme) et répond aux priorités qui y sont énoncées.

##### **Réalisations escomptées**

148. La mise en oeuvre du sous-projet renforcera les mécanismes nationaux de promotion de la femme et le rôle des femmes aux postes de direction et dans la vie publique. Ce sous-projet a lui-même été divisé en deux autres sous-projets : a) élément A, les femmes et la pauvreté; et élément F, les femmes et l'économie; et b) élément E, les femmes et les conflits armés.

#### **b) Situation à la fin de 2000**

##### **i) Produits**

149. Une étude préliminaire intitulée « Réduire les aspects sexospécifiques de la pauvreté; incidence des politiques, des processus et des pratiques de microfinancement » a été achevée.

150. Une étude intitulée « Les femmes et la consolidation de la paix » a également été achevée. Elle servira de document de travail pour la consultation régionale sur les moyens de renforcer la participation des fem-

mes au processus de consolidation de la paix (Addis-Abeba, avril 2001).

## ii) Incidences du sous-projet

151. Il est encore trop tôt pour que l'on puisse évaluer les incidences de ce sous-projet.

## iii) Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

### 5. Exploitation d'Internet aux fins de recherches démographiques

#### a) Grandes lignes du sous-projet approuvé

##### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

152. Le sous-projet est axé sur le renforcement des capacités des pays en développement en termes de données, de statistiques et d'analyses démographiques dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes d'action issus des conférences des Nations Unies.

##### Réalisations escomptées

153. La mise en oeuvre du projet permettra à l'ensemble de la communauté d'intégrer les normes mondiales de recherche et de communication basées sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elle évitera la marginalisation des chercheurs des pays du Sud, comblera les lacunes au niveau des capacités d'adaptation et des compétences institutionnelles et renforcera les moyens dont disposent les centres de recherche pour participer au processus de développement, notamment à la mise en oeuvre des décisions issues des grandes conférences des Nations Unies.

#### b) Situation à la fin de 2000

##### i) Produits

##### Renforcement des capacités dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest

154. Grâce au projet, un réseau de centre de recherches démographiques de pays francophones a été créé en octobre 1999, en Afrique de l'Ouest, à l'issue d'un atelier de formation organisé au Burkina Faso.

155. Un deuxième atelier a eu lieu au Niger en avril 2000, financé en grande partie par le Gouvernement français, lequel a débouché sur la conception d'un site Web pour chaque centre de population présent ainsi que sur l'élaboration d'un certain nombre de pages prêtes pour être affichées.

##### Renforcement des capacités en Asie

156. Un atelier de formation a été organisé dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, en décembre 2000, auquel ont participé huit centres de la région. Cet atelier a essentiellement permis d'envisager l'institutionnalisation d'Internet dans les centres de recherches démographiques d'Asie et d'analyser les meilleures pratiques. En conséquence, un réseau d'instituts de formation et de recherches démographiques des pays d'Asie a été lancé. Un site Web et un forum électronique ont été élaborés et mis en place.

##### Renforcement des capacités dans les pays lusophones d'Afrique

157. Les premiers contacts ont confirmé la nécessité d'un appui afin de pallier aux faiblesses institutionnelles importantes de plusieurs pays lusophones cibles d'Afrique. Un atelier de formation est prévu pour la fin de l'année 2001, à condition que l'on puisse surmonter les difficultés et les obstacles.

## ii) Incidences du sous-projet

158. Le sous-projet a encouragé la mise en place de réseaux parmi les centres de recherches démographiques d'Afrique et d'Asie et permis d'élargir la diffusion des informations grâce aux sites sur le Web.

## iii) Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

159. La coopération Sud-Sud par l'intermédiaire d'un réseau régional a été encouragée et constitue un élément essentiel du sous-projet.

160. On s'est employé à travailler en synergie avec les Gouvernements français et portugais ainsi qu'avec l'Université de Montréal au Canada en vue de la mise en oeuvre du sous-projet.

**00/01A Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)**

**A. Grandes lignes du projet approuvé**

**Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

161. Ce projet vise à renforcer la capacité des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion de la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que de la protection de l'environnement.

162. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du sous-programme 15.5 (Environnement et mise en valeur des ressources naturelles) du Programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et répond aux priorités qui y sont énoncées.

**Réalisations escomptées**

163. Les réseaux existants de compétences en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles seront renforcés et de nouveaux réseaux seront établis. Aucun indicateur ne figure dans la proposition de projet mais les réseaux comprennent implicitement un groupe d'experts de base capable de soutenir le processus de gestion stratégique et de prêter assistance aux pays par le biais de ces réseaux, notamment en matière de formulation de programmes d'action nationaux.

**B. Situation à la fin de 2000**

**1. Produits**

164. Les réseaux sont renforcés grâce à l'intégration du projet dans les activités et programmes régionaux. Il s'agit : a) du Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable et de « Une Vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle » adoptés lors de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenue au Japon du

31 août au 5 septembre 2000; et b) de la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable, adoptée en novembre 2000. La promotion du renforcement des capacités est un élément important tant du Programme que de la Déclaration.

165. La phase 1 du projet (2000-2001) établie sur la base d'études de pays choisis est axée sur la mise en valeur des ressources énergétiques et des ressources en eau ainsi que sur la protection de l'environnement. Des directives sont actuellement élaborées sur la planification stratégique du secteur de l'eau. Des directives similaires seront formulées pour le secteur de l'énergie qui est plus complexe, dès que l'on aura identifié les consultants nécessaires. Une réunion d'un groupe spécial d'experts sera convoquée en 2001 pour examiner le projet de directives.

**2. Incidences du projet**

166. Il est encore trop tôt pour évaluer les effets ou les incidences directes du projet.

**3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

167. Dans le projet, l'accent est placé sur le renforcement des capacités à des niveaux différents dans la région.

168. On s'attache à renforcer les synergies grâce à la collaboration entre les différents organismes des Nations Unies, y compris la CESAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

**00/01B Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail pour la région de l'Asie et du Pacifique (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)**

## **A. Grandes lignes du projet approuvé**

### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

169. Le projet vise à établir le cadre institutionnel et à mettre en place les moyens techniques nécessaires au niveau régional, pour assurer une formation à la réadaptation des toxicomanes et à la prévention des drogues sur le lieu de travail.

170. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan à moyen terme, au titre du sous-programme 13.3 (Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues) du programme 13 (Contrôle international des drogues) et répond aux priorités qui y sont énoncées.

### **Réalisations escomptées et indicateurs**

171. Doter le Centre national de recherche en matière de drogues de la Malaisie des moyens d'organiser et de dispenser des cours de formation pour réadapter les toxicomanes et prévenir la toxicomanie dans les pays de la région.

## **B. Situation à la fin de 2000**

### **1. Produits**

172. L'équipe de gestion du projet a tenu sa première réunion en janvier 2001, à l'Université Sains Malaysia, à Penang; Parmi les participants on comptait des représentants du PNUCID, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le directeur du projet et les responsables des facultés concernées de l'Université qui contribueront à la mise en oeuvre du projet. Un plan révisé du cours de formation a été examiné et adopté pour la période 2001-2003.

### **2. Incidences du projet**

173. Il est encore trop tôt pour déterminer les effets et incidences du projet qui a démarré en décembre 2000.

### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

174. La collaboration avec le PNUCID et l'OIT a commencé, et l'OIT a renoncé à faire payer le coût de 13 % pour l'appui au programme. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sera également associé à la mise en oeuvre du projet.

## **00/01C Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau (Département des affaires économiques et sociales, commissions régionales, Université des Nations Unies et Union internationale des télécommunications)**

### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

#### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

175. Le projet vise à mettre en place des capacités nationales en vue de la mise en oeuvre de stratégies nationales concernant les ressources en eau dans les pays en développement au niveau local.

176. Le projet s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales) et notamment du sous-programme 28.4 (Développement durable).

#### **Réalisations escomptées et indicateurs**

177. Le projet permettra de mettre en place un réseau d'institutions nationales et locales menant des activités dans le secteur de l'eau, de renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience entre cinq organisations internationales s'occupant de bassins hydrographiques et de créer un centre d'apprentissage virtuel sur les ressources en eau.

178. La proposition de projet ne fait pas état d'indicateurs.

### **B. Situation à la fin de 2000**

#### **1. Produits**

179. Le projet sera exécuté grâce à la collaboration entre le Département des affaires économiques et sociales, l'Université des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications et les commissions régionales. La conclusion des accords interinstitutions instituant la division du travail entre ces entités a exigé beaucoup de temps. Le fait qu'un accord n'ait pu être

officiellement conclu a retardé l'exécution du projet. On a entamé la mise en place du centre d'apprentissage virtuel en procédant à l'acquisition des ordinateurs et du logiciel nécessaires.

## **2. Incidences du projet**

180. Comme indiqué ci-dessus, il est trop tôt pour déterminer les effets et les retombées du projet.

## **3. Conformité avec les critères du Compte pour le développement**

181. Le projet, tel qu'il est présenté dans le descriptif de projet révisé approuvé en décembre 2000, permet d'assurer les synergies voulues entre les organismes du système des Nations Unies.

### **00/01D Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable (Département des affaires économiques et sociales)**

#### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

##### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

182. Le projet vise à favoriser la mise en place d'un cadre de développement durable pour la coopération Sud-Sud et les petits États insulaires en développement. Ce cadre aidera à concevoir des stratégies durables tenant compte de la vulnérabilité économique et environnementale des États insulaires.

183. Le projet s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales) et notamment des sous-programmes 28.4 (Développement durable) et 28.5 (Statistiques).

##### **Réalisations escomptées et indicateurs**

184. Le projet permettra d'établir et de renforcer les liens institutionnels voulus entre les parties prenantes à la Barbade et aux Maldives. Des bases de données et des sites Web seront créés dans les deux pays en vue de diffuser des informations sur les activités menées dans

les domaines de l'environnement et du développement socioéconomique.

## **B. Situation à la fin de 2000**

### **1. Produits**

185. L'exécution du projet commencera effectivement à la fin de mars 2001 lorsque l'agent d'exécution (la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) effectuera une mission à la Barbade.

### **2. Incidences du projets**

186. Comme il a été indiqué, le projet n'est pas encore opérationnel.

### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

187. Le projet vise à promouvoir la coopération Sud-Sud par le jumelage.

### **00/01E Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique (Département des affaires économiques et sociales)**

#### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

##### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

188. L'objectif du projet est de renforcer les dispositifs nationaux chargés de favoriser la promotion de la femme et la recherche systématique de la parité entre les sexes, et de faire en sorte que les femmes soient davantage présentes aux postes de décision dans le secteur public.

189. Le projet s'inscrit dans le cadre des activités et priorités indiquées dans le plan à moyen terme au titre des sous-programmes 28.2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme) et 28.8 (Administration et finances publiques et développement) du programme 28 (Affaires économiques et sociales).

### Réalisations escomptées et indicateurs

190. Conformément au Programme d'action de Beijing, les mécanismes nationaux de promotion de la femme seront renforcés et de nouveaux mécanismes créés dans trois à cinq pays.

191. Les réalisations et leur impact seront évalués sur la base des informations fournies par les représentants de mécanismes nationaux participants des pays choisis.

#### B. Situation à la fin de 2000

##### 1. Produits

192. Peu d'activités opérationnelles ont été entreprises à ce jour du fait du lancement tardif du projet. Des dispositions ont été prises au niveau national, notamment la mise en place d'une équipe spéciale chargée des mécanismes nationaux. Cette équipe examine la dernière version de l'étude portant sur l'évaluation des besoins des mécanismes nationaux, les obstacles rencontrés et les besoins ultérieurs. Cette étude sera une importante contribution à la réunion régionale avec les représentants de pays en avril 2001.

##### 2. Incidences du projet

193. Il est prématuré de s'attendre à des résultats étant donné le lancement tardif du projet.

##### 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

194. Le projet vise à mettre en place un forum Sud-Sud et à assurer l'échange de données d'expérience nationales et internationales ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, les capacités nationales dans ce domaine.

## 00/01F Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale (Commission économique pour l'Europe et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)

#### A. Grandes lignes du projet approuvé

##### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

195. L'objectif du projet est d'assurer une utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques dans les pays d'Asie centrale et d'assurer ainsi l'application du Traité relatif à la Charte de l'énergie de 1991 et du Protocole relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes de 1994, que les cinq pays d'Asie centrale ont signés.

196. Le projet s'inscrit dans le cadre des activités et priorités indiquées dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 15.5 (Environnement et mise en valeur des ressources naturelles) du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et des sous-programmes 16.1 (Environnement) et 16.5 (Énergie durable) du programme 16 (Développement économique en Europe).

### Réalisations escomptées et indicateurs

197. Le projet permettra aux décideurs et experts nationaux d'accroître leurs compétences en matière d'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques et aux États Membres d'être mieux équipés pour résoudre par leur coopération et la négociation des problèmes relatifs aux ressources transfrontières. Il contribuera à réduire les pressions exercées sur l'environnement et à améliorer les conditions sanitaires dans la sous-région.

198. Les réalisations seront mesurées à l'aide d'indicateurs tels que l'application de politiques de prix plus réalistes dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, l'adhésion des États membres aux conventions régionales, la conclusion d'accords régionaux sur le partage équitable des ressources hydrauliques et énergétiques et l'engagement à appuyer un projet de démonstration dans chaque pays.

#### B. Situation à la fin de 2000

##### 1. Produits

199. Le projet est étroitement lié au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale. Le Groupe de travail sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale du Programme spécial joue le rôle de comité directeur du projet.

200. La réunion consultative tenue à Genève en septembre 2000 a ouvert la voie à une amélioration des communications entre les principales entités internationales qui s'intéressent aux questions touchant les

ressources en eau à l'échelon régional. Cette réunion a été suivie de deux ateliers, l'un sur l'eau et l'autre sur l'énergie, organisés simultanément à Bichkek (Kirghizistan) en novembre 2000. Les parties prenantes étaient représentées au niveau approprié à ces deux ateliers. Les participants ont estimé que les travaux auraient été encore plus utiles si des experts du Turkménistan et de l'Ouzbékistan y avaient pris part. Ce souci a été porté à l'attention des dirigeants de ces deux pays.

201. Pendant les ateliers, il a été décidé de réaliser deux études (l'une sur les ressources en eau et l'autre sur l'énergie) en vue des prochains ateliers qui se tiendront à Bichkek en juin 2001. Ces deux études viseraient le long terme.

202. Les participants ont appuyé la mise en place de deux zones de démonstration de méthodes de gestion efficace des ressources énergétiques et hydrauliques, l'une à Bichkek et l'autre à Almaty (Kazakhstan).

## **2. Incidences du projet**

203. Le projet a permis de réunir des experts et des personnes intéressées provenant de trois des cinq pays d'Asie centrale, et de mieux comprendre les questions qui se posent et les possibilités de coopération internationale.

## **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

204. Le projet met un accent prononcé sur la coopération régionale et l'échange d'informations et de données au moyen des technologies modernes.

# **00/01G Renforcement de capacité régionale en matière de développement de statistiques en Asie du Sud-Est (Département des affaires économiques et sociales)**

## **A. Grandes lignes du projet approuvé**

### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

205. Le projet a pour objectif de mettre en place en Asie du Sud-Est un réseau d'échange d'informations statistiques pour rendre la sous-région mieux à même de répondre au besoin de données et d'appuyer la for-

mation régionale dans le domaine des statistiques. Il devrait permettre l'établissement de statistiques plus uniformes et comparables dans des domaines comme la pauvreté, le secteur non structuré, la comptabilité nationale, l'environnement et la parité des sexes.

206. Le projet s'inscrit dans le cadre des activités et priorités définies dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 28.5 (Statistiques) du programme 28 (Affaires économiques et sociales).

## **Réalisations escomptées et indicateurs**

207. Le projet devrait permettre de constituer une masse critique de compétences en Asie du Sud-Est dans certains domaines précis des statistiques, d'assurer la mise au point d'une approche commune de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données, de renforcer la capacité d'établir des rapports analytiques sur les principaux problèmes économiques et sociaux et d'améliorer les liens de communication entre les services nationaux de statistique de la région.

## **B. Situation à la fin de 2000**

### **1. Produits**

208. La première activité de fond entreprise dans le cadre du projet a été la tenue de l'Atelier international sur la comptabilité écologique à Manille en septembre 2000. Les participants ont été formés à l'application du Système de comptes économiques corrigés des incidences environnementales (SCEE). Un groupe d'experts chargé du réseau de Manille a été proposé pour poursuivre la comptabilité écologique dans la sous-région.

209. Deux missions de haut niveau se sont rendues dans les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est en vue d'évaluer les organismes, la législation et la gestion dans les domaines des statistiques. Les conclusions de ces missions serviront d'orientation aux futures activités de formation.

210. Un comité directeur est mis en place et a pu à ce jour déterminer les principaux besoins dans la région.

### **2. Incidences du projet**

211. Il est trop tôt pour déterminer les effets ou les retombées du projet.

### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

212. Le projet porte sur le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud et vise à créer des synergies en amenant d'autres entités telles que le PNUD à participer aux activités.

## **00/01H Renforcement des capacités et des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés (Département des affaires économiques et sociales)**

### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

#### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

213. Le projet a pour objectif de renforcer les capacités en vue de promouvoir l'égalisation des chances des handicapés, avec leur participation, dans la vie sociale et le développement.

214. La priorité sera accordée aux questions d'accessibilité, aux services sociaux et filets de sécurité ainsi qu'à l'emploi et aux moyens de subsistance durables.

215. Le projet s'inscrit dans le cadre des activités et priorités définies dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 28.3 (Politique sociale et développement social) du programme 28 (Affaires économiques et sociales).

#### **Résultats escomptés et indicateurs**

216. Le projet devrait permettre :

a) D'améliorer les connaissances, les compétences et les capacités des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de la société civile en vue de promouvoir une stratégie générale des droits de l'homme en faveur des handicapés;

b) De mettre en place des réseaux de centres et d'institutions menant des activités en faveur des handicapés;

c) De fournir aux pays intéressés des services d'information sur Internet entièrement accessibles concernant l'égalisation des chances pour tous.

### **B. Situation à la fin de 2000**

#### **1. Produits**

217. La Déclaration de Bali sur un tourisme sans barrières pour les personnes handicapées a été l'un des résultats de l'atelier régional de formation organisé par la CESAP en septembre 2000 et cofinancé par le projet.

218. La Communauté économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a mis en oeuvre un programme novateur de recherche appliquée, de formation sous-régionale et d'activités pilotes liées au renforcement des capacités nationales en matière d'accès aux sites culturels et de tourisme sans barrières.

#### **2. Incidences du projet**

219. La Déclaration de Bali et les autres résultats de l'atelier ont été examinés par la CESAP et devraient contribuer à la réalisation des objectifs de pleine participation et d'égalité fixés pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

220. Le projet vise à renforcer les capacités nationales, et ce initialement grâce à la formation et à des activités pilotes. Une approche régionale et sous-régionale a été adoptée.

## **00/01I Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)**

### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

#### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

221. L'objectif du projet est de mettre en place un réseau de spécialistes dans le domaine de l'économie et des disciplines apparentées afin de recenser les problèmes, les défis et les possibilités dans la région et d'y trouver des solutions.

222. Le projet s'inscrit dans le cadre des activités et priorités définies dans le plan à moyen terme au titre du sous-programme 17.4 (Équilibre macroéconomique, investissement et financement) du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes).

### Réalisations escomptées et indicateurs

223. Le projet permettra :

a) De renforcer les compétences en matière d'analyse et d'application dont ont besoin les spécialistes, les décideurs, les pouvoirs publics et les établissements de recherche pour soutenir la formulation de politiques économiques et sociales aux niveaux national et local;

b) D'intensifier la coopération économique aux niveaux sous-régional, régional et interrégional grâce à un échange de données d'expérience sur les instruments de politique économique communément acceptés;

c) D'évaluer les résultats obtenus en analysant les données rassemblées périodiquement au moyen de questionnaires remplis par les bénéficiaires du réseau.

## B. Situation à la fin de 2000

### 1. Produits

224. On a procédé à un recensement préliminaire de participants potentiels au réseau et circonscrit le domaine d'intérêt initial du projet à la coordination régionale des politiques macroéconomiques et aux questions liées au secteur social et à la pauvreté.

225. À la suite de consultations d'experts, le Secrétaire exécutif de la CEPALC a décidé qu'une séance spéciale du treizième séminaire régional sur les politiques fiscales qui se tiendrait en janvier 2001, soit consacrée aux questions de coordination macroéconomique. L'un des résultats escomptés serait la création de trois antennes couvrant respectivement la Communauté andine, le Marché commun d'Amérique centrale et le MERCOSUR. Le réseau sera ainsi intégré aux activités ordinaires de ces organisations portant sur la coordination macroéconomique.

226. En ce qui concerne le deuxième domaine d'intérêt du projet (Questions sociales et pauvreté), le personnel de la CEPALC veille à ce que le projet soit convenablement coordonné avec d'autres activités connexes

dans la région, notamment avec le projet sur l'équité en Amérique latine. La CEPALC a également participé à des travaux de recherche sur la pauvreté, la sécurité sociale et le logement dans la région. Elle pourra ainsi créer un réseau de spécialistes régionaux et renforcer son site Web sur les questions liées à la pauvreté.

### 2. Incidences du projet

227. Il n'est pas encore possible de déterminer les effets et les retombées du projet.

### 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

228. Le projet vise essentiellement à renforcer la coopération et la coordination régionales dans les domaines économique et social. La coopération Sud-Sud est déjà une réalité dans les premières phases du projet.

## 00/01J Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

### A. Grandes lignes du projet approuvé

#### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

229. Le projet permettra de renforcer la capacité des institutions nationales et régionales en matière de gestion des données et informations relatives à l'environnement. Il permettra de renforcer également les capacités institutionnelles en matière d'analyse et d'interprétation et de faciliter l'harmonisation et la comparabilité.

230. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 10 (Environnement) et notamment des sous-programmes 2 (Élaboration des politiques et droit) et 5 (Coopération et représentation régionales).

### Réalisations escomptées et indicateurs

231. Le projet permettra de renforcer les activités d'évaluation environnementale et d'établir :

a) Des rapports sur l'état de l'environnement au moyen de techniques modernes d'information;

b) De mieux appuyer les activités d'analyse, de modélisation et de prévision et d'effectuer des analyses fonctionnelles;

c) De créer un « rapport sur l'état de l'environnement » dans la région fondé sur des indicateurs, notamment sous forme électronique, qui sera intégré à la série de rapports du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'avenir de l'environnement mondial.

#### **B. Situation à la fin de 2000**

232. L'exécution du projet n'ayant pas commencé au 31 décembre 2000, il n'y a pas de progrès à signaler dans l'établissement des produits ni d'impacts à relever, à quoi s'ajoute le fait qu'aucune dépense n'a été engagée.

233. Les rôles et responsabilités qui incombent aux principales institutions nationales et sous-régionales dans les activités définies dans le document de projet ont fait l'objet d'un examen approfondi lors du processus de consultation qui vient de s'achever et à l'issue duquel la date de démarrage de l'exécution effective du projet a été fixée à la fin du mois de janvier 2001.

### **00/01K Gestion durable des déchets dans les pays africains (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)**

#### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

##### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

234. L'objectif du projet est de renforcer les capacités des pays de la région en matière de gestion des déchets solides en Afrique en mettant en place des programmes de gestion des déchets qui contribuent à faire diminuer la production de déchets et font appel à des microentreprises du secteur non structuré de l'économie.

235. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 11 (Établissements humains), sous-programme 11.2 (Gestion de l'habitat urbain).

#### **Réalisations escomptées et indicateurs**

236. Le projet contribuera à élaborer au niveau local des programmes de gestion des déchets fondés sur des critères tels que réduction de la production de déchets, recyclage, privatisation des services et création de microentreprises dans le secteur non structuré de l'économie, qui lient les activités génératrices de revenus pour les pauvres des villes à la protection de l'environnement.

#### **B. Situation à la fin de 2000**

##### **1. Produits**

237. Trois villes ont été retenues comme lieux d'exécution du projet : Accra (Ghana), Lusaka (Zambie) et Malindi (Kenya). Les besoins en matière de gestion des déchets des villes d'Accra et de Malindi ont commencé à être déterminés et une stratégie d'exécution à être définie au titre des projets de démonstration. On a également entrepris d'évaluer les capacités disponibles au niveau des collectivités des villes du projet avant de faire intervenir le secteur non structuré.

##### **2. Incidences du projet**

238. Il est trop tôt pour les discerner, étant donné que le projet n'a été mis en chantier qu'en décembre 2000.

##### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

239. Le projet est axé sur le renforcement des capacités et la coopération et les échanges Sud-Sud.

### **00/01L Pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique (Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)/Université des Nations Unies**

## A. Grandes lignes du projet approuvé

### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

240. L'objectif de ce projet est de tout faire pour empêcher la pollution de l'eau ou autrement de la réduire au maximum dans les zones urbaines d'Afrique, notamment en limitant les risques de voir la population exposée à diverses substances dont des agents pathogènes et carcinogènes et des nitrates.

241. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 10 (Environnement), sous-programme 10.1 (Gestion et utilisation rationnelles des ressources naturelles); du programme 11 (Établissements humains), sous-programme 11.2 (Gestion urbaine); et du programme 14 (Développement économique et social en Afrique), sous-programme 14.2 (Renforcement de la sécurité alimentaire et développement durable).

242. Le projet a été élaboré en commun par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/ Programme hydrologique international (PHI). Le projet viendra utilement compléter le projet du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international/Habitat appelé « De l'eau pour les villes africaines », qui porte actuellement sur sept grandes villes d'Afrique.

### Réalisations escomptées et indicateurs

243. L'exécution du projet permettra de :

a) Créer un réseau régional de surveillance de la pollution des eaux souterraines dans les zones d'habitation en Afrique qui servirait de système d'alerte précoce en cas de contamination du réseau de distribution d'eau;

b) Renforcer les capacités en matière d'établissement de cartes de vulnérabilité.

## B. Situation à la fin de 2000

### 1. Produits

244. Le lancement du projet à Bamako (Mali) en décembre 2000 a été marqué par un séminaire introductif de quatre jours organisé à l'intention de participants francophones venus du Burkina Faso, de la Côte

d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de Maurice, du Niger et du Sénégal. Le séminaire a abouti aux conclusions suivantes :

a) Identification d'équipes de pays et création de groupes d'experts nationaux;

b) Accord sur une structure de base de données;

c) Accord sur les zones de levés et les systèmes d'information adéquats;

d) Plan de travail pour les 10 mois à venir;

e) Accord sur les critères et méthodes d'évaluation de la pollution des eaux souterraines.

## 2. Incidences du projet

245. Il est trop tôt pour les discerner, le projet ayant été mis en chantier en décembre 2000.

## 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

246. Le projet vise à renforcer les capacités dans les pays intéressés et à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération régionale et sous-régionale.

## 00/01M Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement/Université des Nations Unies)

### A. Grandes lignes du projet approuvé

#### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

247. L'objectif du projet est d'accroître la capacité des pays en développement, en particulier ceux qui dépendent de ressources naturelles non renouvelables ou épuisables, de mettre au point et de maintenir un mode de développement équilibré et viable à plus long terme grâce à la mise en place d'un réseau de compétences techniques dans les milieux universitaires et dans le domaine du développement orienté vers l'action.

248. Le projet s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme au titre du programme 9 (Commerce et développement), et du sous-programme 9.3 (Commerce international des biens et services, et produits de base).

### Réalisations escomptées et indicateurs

249. Le projet permettra :

a) De formuler des politiques judicieuses pour le développement durable fondé sur les ressources;

b) D'utiliser au mieux les apports et les compétences de nombreux spécialistes des ressources naturelles et autres personnes intéressées;

c) De faciliter un accès plus large aux connaissances pour les personnes intéressées, les chercheurs et les décideurs, ainsi qu'un accès à leurs expériences mutuelles, grâce à des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud;

d) La réalisation de ces objectifs dans les pays en développements participants sera évaluée sur la base des critères suivants :

i) L'application effective des résultats du projet, notamment des modules de formation fondés sur des études et des principes directeurs;

ii) Les données d'expérience fournies par les membres du réseau et les utilisateurs des produits en ce qui concerne les connaissances acquises;

iii) La création et l'utilisation de sites Web.

## B. Situation à la fin de 2000

### 1. Produits

250. Un site Web sur les ressources naturelles (<[www.natural-resources.org/minerals](http://www.natural-resources.org/minerals)>) a été réaménagé pour faciliter la collaboration dans le domaine des calculs et de l'établissement de réseaux.

251. Le premier d'une série de cours de téléenseignement sur le droit et la politique régissant les ressources naturelles et le pétrole a été dispensé et sera publié sur Internet au début de 2001.

252. Les activités préparatoires ont notamment consisté à prendre contact avec plus de 500 personnes à l'échelle mondiale pour les intégrer à un réseau de recherche permanente sur les politiques. Deux documents de synthèse ont été élaborés et publiés sur Internet dans

les domaines du renforcement des capacités aux fins d'un développement basé sur les ressources et des technologies de l'information et de la communication aux fins d'établissement de réseaux et d'apprentissage

253. Un séminaire initial s'est tenu au Mexique en mars 2001.

## 2. Incidences du projet

254. Il n'est pas encore possible de les discerner.

## 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

255. Le projet favorise la coopération régionale en travaillant étroitement avec les commissions régionales et autres organes régionaux ainsi qu'avec des institutions universitaires et autres instituts de pays en développement.

## 00/01N Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

### A. Grandes lignes du projet approuvé

#### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

256. Le projet a pour objectif d'aider les responsables des pays en développement et des pays en transition à mieux participer au processus d'adhésion à l'OMC et de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral.

257. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 9 (Commerce et développement), et du sous-programme 9.3 (Commerce international des biens et services, et produits de base).

### Réalisations escomptées et indicateurs

258. Le projet permettra :

a) D'améliorer la capacité des responsables gouvernementaux de comprendre les conditions requi-

ses par l'OMC et ses mécanismes, et en particulier les négociations relatives à l'adhésion des pays;

b) De fournir aux gouvernements les informations et les études nécessaires en vue de choisir des stratégies pour les négociations d'adhésion et l'élaboration des documents relatifs à l'adhésion en ce qui concerne à la fois les biens et les services.

## **A. Situation à la fin de 2000**

### **1. Produits**

259. Sept séminaires et ateliers consacrés à l'adhésion à l'OMC ont eu lieu dans les pays candidats; (cinq parmi les moins avancés, un en transition et un en développement). Environ 500 responsables, représentants d'entreprise et universitaires y ont participé. Des équipes de négociation ont été constituées pour participer aux réunions de l'OMC qui se tiennent en prélude à l'adhésion.

260. Sept responsables de pays candidats à l'adhésion à l'OMC ont été formés par la CNUCED, notamment dans les domaines des tarifs douaniers, des services et de l'agriculture.

261. Un CD-ROM contenant des ouvrages de référence et des analyses à l'intention des responsables politiques des pays candidats à l'adhésion à l'OMC a été établi.

262. Des consultants internationaux ont été recrutés pour procéder à des analyses sectorielles et donner des conseils sur les politiques à suivre à un nombre de gouvernements candidats, notamment dans le domaine des subventions agricoles et des mesures sanitaires et phytosanitaires.

### **2. Incidences du projet**

263. Un effet immédiat du projet a été la meilleure préparation des équipes de négociation des pays candidats à l'adhésion à l'OMC au sein de ses groupes de travail. Les gouvernements ont pu en savoir davantage sur les droits et les obligations de leurs pays et adapter leurs stratégies et tactiques en conséquence.

### **3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement**

264. Le principal objectif du projet est d'aider les responsables des pays concernés à mieux défendre leurs intérêts dans les négociations de l'OMC, notamment en

tirant parti de l'expérience d'autres pays se trouvant dans le même état de développement.

## **00/010 Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable (CNUCED)**

### **A. Grandes lignes du projet approuvé**

#### **Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme**

265. L'objectif du projet est de mettre les pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et les pays à économie en transition mieux en mesure d'analyser leur dette.

266. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités du plan à moyen terme au titre du programme 9 (Commerce et développement), notamment du sous-programme 9.1 (Mondialisation et développement).

#### **Réalisations escomptées et indicateurs**

267. Le projet permettra :

a) D'installer et d'utiliser de manière efficace dans les offices de la dette publique des pays en développement un instrument informatique spécialisé (DSM+) et d'aider les analystes et responsables de la gestion de la dette dans l'analyse de l'endettement;

b) De sensibiliser les décideurs des pays en développement et des pays à économie en transition aux liens qui existent entre la stratégie en matière de dette et la politique macroéconomique.

### **B. Situation à la fin de 2000**

#### **1. Produits**

268. À la fin de 2000, le DSM+ était en place dans 31 pays.

269. Un programme de formation en matière de renforcement de capacités constitué de deux programmes, dont l'un pour des séminaires et l'autre pour des ateliers, a été mis au point.

270. Des ateliers et stages de formation en DSM+ ont été organisés en Bolivie, en El Salvador et en Roumanie.

## 2. Incidences du projet

271. Il n'est pas encore possible de les discerner.

## 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

272. Le projet a pour principal objectif le renforcement des capacités d'analyse de la dette.

# 00/01P Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base (CNUCED)

## A. Grandes lignes du projet approuvé

### Objectifs du projet et liens avec le plan à moyen terme

273. Le projet a pour objectif d'aider le secteur des entreprises des pays en développement à s'adapter à un environnement commercial libéralisé et plus exigeant.

274. Les politiques gouvernementales ont été révisés pour s'adapter au cadre commercial actuel.

275. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités définis dans le plan à moyen terme, au titre du programme 9 (Commerce et développement), notamment du sous-programme 9 (Commerce international des biens et services, et produits de base).

### Réalisations escomptées et indicateurs

276. Ce projet permettra :

a) De renforcer les capacités des gouvernements pour ce qui est de formuler une politique ciblée, efficace et structurée en la matière et de promouvoir la diversification horizontale, verticale et géographique des structures de production et de vente;

b) De rendre les entreprises mieux à même d'adapter au cadre du commerce, au lendemain du Cycle d'Uruguay, leurs stratégies commerciales et les produits offerts;

c) De renforcer les liens positifs entre le secteur des produits de base et le reste de l'économie.

## B. Situation à la fin de 2000

### 1. Produits

277. Vingt-cinq études et notes de formation revêtant un caractère directif ont été établies sur les politiques et stratégies de diversification des exportations des gouvernements et des entreprises. Onze d'entre elles ont déjà servi d'ouvrages d'information et de formation lors du séminaire sur la croissance et la diversification dans les pays tributaires des ressources minérales qui s'est tenu en Afrique du Sud en novembre 2000. D'autres études ont été élaborées au titre de deux séminaires sur le secteur horticole qui doivent se tenir au Mali et au Kenya en 2001. D'autres études seront par ailleurs utilisées pour des séminaires sur le secteur des exportations de produits alimentaires, la diversification des produits de base et l'atténuation de la pauvreté prévus au Costa Rica et en Thaïlande plus tard en 2001. Les préparatifs de ces séminaires sont en cours.

### 2. Incidences du projet

278. Le seul séminaire organisé jusqu'ici a abouti à des demandes portant sur des activités de suivi dans le secteur minier. Il est trop tôt pour déceler l'impact du projet.

### 3. Conformité avec les critères d'utilisation du Compte pour le développement

279. Le projet s'est attaché à trouver des experts originaires de pays en développement comme spécialistes et consultants. À ce jour, 19 des 25 personnes engagées proviennent de pays en développement.

## IV. Amélioration de l'établissement des rapports d'activité

280. L'examen des 23 rapports d'activité présentés au Directeur de programmes par les agents d'exécution des projets a révélé un certain nombre de points faibles :

a) Rapports axés sur les activités plutôt que sur les produits;

b) Informations ou autres données insuffisamment quantifiables pour permettre de juger des progrès;

c) Informations insuffisantes sur les propositions d'établissement d'un nouveau calendrier;

d) Manque d'informations sur le cadre institutionnel et les perspectives de viabilité des projets lorsqu'ils ne bénéficieront plus des fonds du Compte pour le développement;

e) Manque de clarté dans l'exposition des arrangements de coordination;

f) Application insuffisante des directives régissant l'établissement des rapports.

### **1. Rapports axés sur les activités plutôt que sur les produits**

281. Les rapports d'activité ont tendance à présenter en détail les activités exécutées au cours de la période considérée plutôt que les progrès réalisés en vue d'atteindre les réalisations escomptées. Par exemple, les ateliers et les stages de formation sont des activités destinées à faire connaître ou mieux comprendre un sujet. Ils visent à former une personne ou des personnes à l'accomplissement d'une tâche spécifique (le produit). Pratiquement aucun rapport ne décrit les progrès réalisés dans la formation, en donnant des informations sur les compétences/connaissances acquises ainsi que sur le nombre de personnes formées.

282. Au cours de l'exécution des projets, il sera également important de disposer d'informations sur la mesure dans laquelle les produits (personnes formées) sont utilisés. La formation est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'accomplissement d'une nouvelle tâche. La personne formée doit travailler dans un environnement approprié si l'on veut atteindre les réalisations souhaitées. Un statisticien formé ne contribuera à la réalisation d'un objectif de développement que s'il (elle) est en mesure d'appliquer pleinement ses connaissances à la réalisation de la tâche fixée dans un environnement favorable.

### **2. Insuffisance d'informations quantifiables**

283. Quelques-uns des rapports d'activité présentés donnent le nombre de participants à un séminaire ou à un atelier de formation, mais ils restent l'exception. En général, les rapports ne donnent que peu d'informations susceptibles de permettre de juger du rapport coût/efficacité de nombreuses activités. Pour remédier à cet état de choses, et faciliter l'information sur les incidences des projets, il est indispensable de fournir

dans les rapports futurs un bien plus grand nombre d'informations quantifiées. Sans cela, il sera impossible d'évaluer les réalisations des projets et leurs incidences. Par exemple, plusieurs projets font état de leurs sites Web, mais ne fournissent aucun renseignement sur le nombre de connexions enregistrées, ce qui donnerait une idée de l'utilisation et de la demande.

### **3. Modification des calendriers de réalisation**

284. Certains rapports expliquent les raisons du retard enregistré dans le démarrage des activités. Dans la plupart des cas, cependant, ils n'indiquent pas les incidences de ce retard sur le plan de travail de l'année suivante, ils ne donnent, par exemple, aucune indication des ajustements à apporter à ce plan, soit pour rattraper le temps perdu soit pour proroger la durée du projet. Il est demandé dans les directives d'établir une estimation réaliste de la durée de chaque projet, mais il ne semble pas que cette directive ait été appliquée.

285. Il est proposé d'indiquer dans chaque rapport de fin d'année le projet de budget pour l'année suivante, suivi d'un plan de travail chiffré. Cette procédure est exigée par les directives mais dans de nombreux cas n'a pas été suivie.

### **4. Viabilité et cadre institutionnel**

286. La majorité des projets sont axés sur le renforcement des capacités. Mais il n'y a guère d'évaluation ou d'analyse du cadre dans lequel ces capacités doivent être développées. Quelques projets mentionnent la faiblesse des capacités ou la rotation du personnel national. Or, si les personnes formées et le matériel fourni ne se trouvent pas dans un cadre institutionnel favorable, la viabilité des réalisations du projet sera fragile et leur impact compromis.

287. Les rapports futurs devraient inclure, selon qu'il conviendra, une partie consacrée aux perspectives de viabilité des capacités mises en place.

### **5. Manque de clarté en ce qui concerne la coordination avec d'autres agents d'exécution**

288. Plusieurs projets font appel à plusieurs agents d'exécution. Le rôle et la contribution de chacun d'entre eux devraient être définis ainsi que les arrangements de gestion destinés à assurer l'intégration de tous les apports et à éviter les doubles emplois.

## 6. Nécessité d'une meilleure application des directives

289. Les directives sont claires et explicites en ce qui concerne la distinction à faire entre les objectifs, les réalisations, les produits et les activités. Dans les propositions de projet ainsi que dans les rapports examinés, le sens et l'utilisation de ces termes sont souvent mal compris. On accorde une grande importance à l'exécution des activités, alors que le principal point d'intérêt devrait être les produits et leur utilisation aux fins de la réalisation des objectifs du projet.

290. Les directives font état de la nécessité d'utiliser des normes, valeurs ou taux quantitatifs pour exprimer les résultats. Elles notent également qu'il faut disposer d'indicateurs permettant de mesurer si les résultats escomptés ont été atteints. Peu de projets examinés donnent des informations de ce type, si bien qu'il est difficile de juger des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs.

291. Les directives préconisent l'établissement d'un plan de travail annuel, mais bon nombre de rapports de fin d'année ne comportent aucune indication à ce sujet. En l'absence d'un plan de travail, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de l'exécution du projet. Les directives insistent sur l'établissement de prévisions réalistes de la durée d'un projet ainsi que sur la nécessité d'expliquer les retards éventuels. Dans certains cas, la durée du projet a été sous-estimée et les raisons des retards enregistrés dans l'exécution ne sont pas toujours données.

## V. Recommandations des organes de contrôle

292. En 2000, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a entrepris une inspection des résultats du regroupement des trois départements s'occupant des questions économiques et sociales en un Département des affaires économiques et sociales (A/55/750). Le Compte pour le développement, sa gestion et sa coordination ont été l'un des points d'intérêt de l'inspection. Le BSCI a estimé que le Compte pour le développement fournissait d'importantes ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre des activités de conseil et de coopération technique en matière de développement en une période de stagnation, voire de diminution des ressources extrabudgétaires. Le rapport indiquait que le processus rigoureux d'examen des

propositions appliqué par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Comité du programme et de la coordination (CPC) et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale influait de façon positive sur le ciblage, la conception et l'alignement de ces propositions sur les priorités du plan à moyen terme. Le BSCI a également noté que la fonction de coordination du Département des affaires économiques et sociales, qui englobe un appui aux projets du Compte pour le développement au niveau du contenu, de la gestion et de l'administration, est assurée dans la limite des ressources dont dispose le Département. Compte tenu de la pénurie actuelle des ressources et de la progression globale de la charge de travail du Département, les fonctions essentielles de suivi, d'évaluation et d'information concernant l'évolution des projets du Compte attendent encore pour être assurées que l'on dispose des moyens appropriés.

293. D'octobre à décembre 2000, le BSCI a procédé à une vérification de l'exécution des projets financés par le Compte pour le développement. Il s'agissait d'évaluer l'adéquation de la gestion et de l'exécution du programme. À l'issue de la vérification, il a été recommandé au directeur du programme de préciser la directive relative à l'exécution d'activités à faible coût, en particulier en proposant un plafond financier pour les projets individuels. Il fallait aussi encourager l'exécution conjointe de projets par plusieurs entités du Comité exécutif des affaires économiques et sociales et proposer à l'Assemblée générale d'inclure cette recommandation dans les critères de sélection. Les cadres de coopération, créés par les projets financés par le Compte pour le développement devraient être maintenus après l'achèvement des activités financées par le Compte. L'appui au programme qu'apporterait chaque agent d'exécution devrait être considéré comme un gain de productivité et comptabilisé en conséquence. Les propositions de projet devraient indiquer tous les coûts directs ou indirects, qu'ils soient ou non financés par le Compte pour le développement. Le directeur du programme, de concert avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, devrait veiller à ce que les projets soient choisis et attribués aux agents d'exécution sous réserve de leur capacité réelle à les exécuter. Enfin, il faudrait former le personnel chargé d'établir des rapports de fond sur les projets du Compte pour le développement, améliorant ainsi la qualité et l'utilité des rapports.

## Annexe I

## Liste des projets financés par le Compte pour le développement (première et deuxième tranches)

	<i>Entité du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales</i>	<i>Titre</i>	<i>Budget (dollars É.-U.)</i>
98/99A	CNUCED	Promotion du commerce électronique	1 980 000
98/99B	CEA	Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales	2 500 000
98/99D	PNUCID	Système informatique et de télétransmission pour l'action nationale et internationale contre la drogue	1 100 000
98/99E	CNUEH	Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés	945 000
98/99F	DESA*	Réseau en ligne d'institutions régionales pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques	1 525 000
98/99G	DESA*	Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale	1 325 000
98/99H	DESA*	Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	3 570 000
00/01A	CESAP	Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique	738 000
00/01B	PNUCID	Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail dans la région de l'Asie et du Pacifique	549 000
00/01C	DESA*	Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau	1 650 000
00/01D	DESA*	Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable, Département des affaires économiques et sociales	300 000
00/01E	DESA*	Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique	1 241 000
00/01F	CEE/ CESAP	Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale	1 750 000
00/01G	DESA*	Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques	1 500 000
00/01H	DESA*	Renforcement des capacités des institutions en vue de l'égalisation des chances des handicapés, Département des affaires économiques et sociales	940 660
00/01I	CEPALC	Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	325 440
00/01J	PNUE	Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest	642 200
00/01K	CNUEH	Gestion durable des déchets dans les pays africains	500 000
00/01L	PNUE/ UNESCO/ CNUEH/ UNU	Lutte contre la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique	250 000

---

	<i>Entité du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales</i>	<i>Titre</i>	<i>Budget (dollars É.-U.)</i>
00/01M	CNUCED/ UNU	Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources	498 000
00/01N	CNUCED	Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral	900 000
00/01O	CNUCED	Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable	500 000
00/01P	CNUCED	Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base	900 000

---

\* Département des affaires économiques et sociales.

## Annexe II

**Projets financés au moyen des crédits ouverts  
au chapitre 34, Compte pour le développement,  
du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999  
(résolutions 52/220 A et B de l'Assemblée générale)**

Titre du projet	Agent d'exécution	Montant approuvé	Dépenses 1998-1999	Solde au 31/12/99	Dépenses 2000-2001		Montant total des dépenses au titre des projets	Solde au 31/03/01
					au 31/03/01	au 31/03/01		
(En milliers de dollars É.-U.)								
98/99A	Promotion du commerce électronique	CNUCED	1 980,0	305,1	1 674,9	1 347,8	1 652,9	327,1
98/99B	Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales	CEA	2 500,0	649,1	1 850,9	718,1	1 367,2	1 132,8
98/99D	Système informatique et de télétransmission pour l'action nationale et internationale contre la drogue	PNUCID	1 100,0	300,2	799,8	198,2	498,4	601,6
98/99E	Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés	CNUEH	945,0	–	945,0	336,2	336,2	608,8
98/99F	Réseau en ligne d'institutions régionales pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques	DESA*	1 525,0	103,5	1 421,5	541,4	644,9	880,1
98/99G	Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale	DESA*	1 325,0	–	1 325,0	1 241,2	1 241,2	83,8
98/99H	Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	DESA*	3 570,0	218,1	3 351,9	941,7	1 159,8	2 410,2
<b>Total</b>			<b>12 945,0</b>	<b>1 576,0</b>	<b>11 369,0</b>	<b>5 324,6</b>	<b>6 900,6</b>	<b>6 044,4</b>

\* Département des affaires économiques et sociales.

## Annexe III

**Projets financés au moyen des crédits ouverts  
au chapitre 33, Compte pour le développement,  
du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001  
(A/C.5/54/37, résolution 54/249, Part IV)**

Titre du projet	Agent d'exécution	Dépenses		
		Montant approuvé	2000-2001 au 31/03/01	Solde au 31/03/01
01/01A	CESAP	738,0	12,2	725,7
01/01B	PNUCID	549,7	–	549,7
01/01C	DESA*	1 650,0	37,4	1 612,6
01/01D	DESA*	300,0	–	300,0
01/01E	DESA*	1 241,0	82,9	1 158,1
01/01F	CEE/ CESAP	1 750,0	424,3	1 325,7
01/01G	DESA*	1 500,0	180,8	1 319,2
01/01H	DESA*	940,7	81,5	859,2
01/01I	CEPALC	325,4	38,6	286,8
01/01J	PNUE	642,2	–	642,2
01/01K	CNUEH	500,0	1,7	498,3
01/01L	CNUEH/ UNESCO /UNU/ PNUE	250,0	81,4	168,6
01/01M	CNUCED /UNU	498,0	113,4	384,6
01/01N	CNUCED	900,0	359,5	540,5
01/01O	CNUCED	500,0	165,5	334,5
01/01P	CNUCED	900,0	404,1	495,9
<b>Total</b>		<b>13 185,0</b>	<b>1 983,4</b>	<b>11 201,6</b>

\* Département des affaires économiques et sociales.